



Loyer après séparation achat maison

Par **Mathieu79**, le **09/04/2009** à **21:47**

Bonjour,

J'ai acheter une maison en décembre 2006 avec mon amie (50% non marier non pacsé) ,
histoire classique elle m'a tromper.

donc elle est partie du logement en Juin 2007 , et moi j'ai pris un apparte avec notre fille de 1
ans et demi à l'époque.

Ayant trop de souci financier j'ai du retourné à la maison.

Donc depuis décembre 2007 jusqu'a aujourd'hui Avril 2009 , je loge avec ma fille.

Donc j'use du bien à 100 % et mon ex paye les autres 50 %

j'ai reçu une convocation du tribunal , elle souhaite évaluer la maison , pour être sur du prix de
vente actuel (car aucune vente) demande un loyer, et demande des indemnsation
compensatoire des Mois Où j'ai vécu dedans.

Je voudrais savoir combien elle pourrai réclamer par mois ou j'ai vécu dedan.

Si on prend un loyer de 600 euros.

Mon autre question au jugement , dernier ou j'ai u la garde de notre fille , le juge à statuer la
pension alimentaire à 80 euros au lieu d'un montant plus élevé du fait que mon Ex paye 50 %
du bien.

Es ce que le Président du tribunal prendra en compte l'ancien acte du JAF ?

Es ce que c'est possible de demander d'être gracier des loyer que me demande mon Ex , Car
elle m'a tromper , et que j'ai été obliger de revenir dans la maison , car je pouvais pas payer 2
loyers , et que j'ai ma fille à charge dans cette maison ?

Niveau entretiens maison : c'est 2 tontes par mois , Taille d'une de 50 m recto verso.

entretien de la maison classique avec rénovation de l'électricité.

Je suis dans une position ou je suis trop riche pour avoir un avocat gratuit , et trop endetter pour payer un avocat .

J'espère qu'une personne compétente pourra me répondre.

Cordialement,

Mathieu